

KUGLER KANDESTIN

AVOCATS

Kugler Kandestin, s.e.n.c.r.l.

1, Place Ville-Marie

Bureau 2101

Montréal (Québec)

Canada H3B 2C6

Tél (514) 878-2861

Fax (514) 875-8424

www.kugler-kandestin.com

Martine L. Tremblay

mtremblay@kugler-kandestin.com

Adjointe: Roxane Laperrière

rlaperriere@kugler-kandestin.com

Montréal, le 12 octobre 2012

PAR COURRIEL

Me Sylvain Lussier, Ad.E.

Procureur en chef

Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans
l'industrie de construction

Objet : Procureur de l'intervenant Barreau du Québec

Cher confrère,

Notre cliente et intervenante, Barreau du Québec, a constaté que l'enregistrement vidéo des audiences est disponible sur le site de la Commission uniquement le lendemain de sa tenue, généralement à compter de 10 h et en même temps que la transcription des notes sténographiques.

Bien qu'étant au fait que les stations de télévision rediffuse tout ou partie des audiences à différents moments en soirée ou même au cours de la nuit, notre cliente aimerait comprendre pour quelle raison l'enregistrement n'est pas disponible la journée même. En effet, dans le cadre de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges du Québec, l'enregistrement vidéo était disponible le soir même de l'audience.

Notre cliente aimerait également connaître la date approximative à laquelle la Commission demandera que les mémoires des intervenants soit déposé ou, si cette information n'est pas disponible, quelle sera la longueur du préavis pour le dépôt de mémoires dont les intervenants pourront bénéficier.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle et vous prions d'agr er,
cher confr re, l'expression de nos salutations distingu es.

KUGLER KANDESTIN, s.e.n.c.r.l.



Par : Martine L. Tremblay
MLT/rl

c.c. Barreau du Qu bec